Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0
Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833
Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux citoyennes et citoyens de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 880-1–2025

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 880-1-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 880-2017 DÉCRÉTANT LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE À MODIFIER L'ARTICLE 2 – SÉANCE ORDINAIRE.

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 880-1-2025 ENTRE EN VIGUEUR LE 16 DÉCEMBRE 2025, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

(SIGNÉ)
ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(RÈGLEMENT NUMÉRO 880-1-2025)

JE, SOUSSIGNÉE, ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT DE PUBLICATION À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

(SIGNÉ)
ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE